

## La mobilité électrique

Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine accompagne les territoires afin de développer de façon cohérente les infrastructures nécessaires à la mobilité électrique.

### ► Votre collectivité a un projet de mobilité électrique ? Le SDE35 vous accompagne :

Dans le cadre de ses missions, le SDE35 peut :

- Réaliser des études de faisabilité de votre projet
- Accompagner techniquement et/ou financièrement la réalisation de votre projet
- Gérer, exploiter et maintenir le réseau Ouest Charge
- Promouvoir la mobilité bas-carbone au sein de vos instances

### ► À savoir

Le SDE35 défend une approche multi-vecteurs pour décarboner efficacement et rapidement les mobilités :

- à base d'électricité via les stations OuestCharge, plutôt à destination des véhicules légers et utilitaires légers
- et à base de Bio GNV. Cette approche se fait via les stations BMGNV, majoritairement pour les besoins de la mobilité lourde.

Le vecteur hydrogène continue de faire l'objet d'étude et d'expérimentation en attendant un déploiement industriel.



### ► Les enjeux de la mobilité pour le SDE35



#### Enjeux économiques

- Attractivité des territoires ruraux, des commerces et services
- Économies d'énergies et production locale d'énergie renouvelable
- Mobilité électrique plus économique que la mobilité thermique



#### Enjeux environnementaux

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances (bruit)
- Réduction des pollutions
- Levier de la transition énergétique

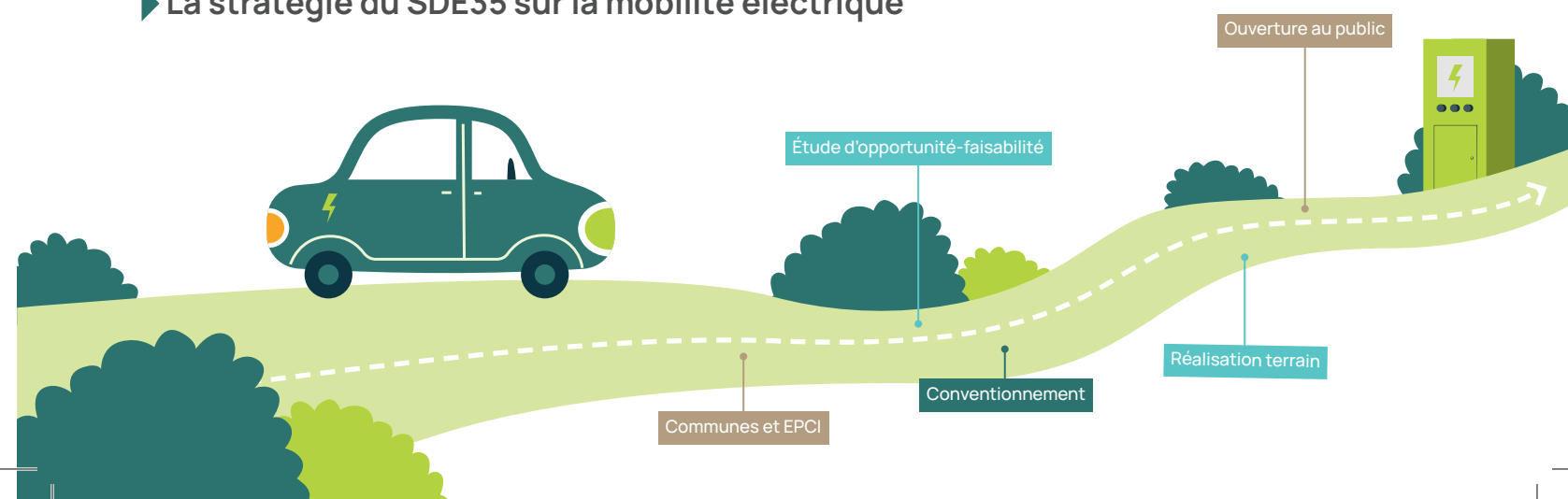


#### Enjeux territoriaux

- Accessibilité pour tous
- Levier de dynamisme et d'attractivité du territoire

**328 communes** ont transféré cette compétence au SDE35 afin d'installer des bornes de recharge sur leur voirie.

### ► La stratégie du SDE35 sur la mobilité électrique



## ► Le SDE35 propose deux modes d'interventions pour déployer des bornes sur vos territoires

Le SDE35 a élaboré, en partenariat avec le CEREMA, les services déconcentrés de l'État, Enedis et les opérateurs privés, un **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)**. Il permet d'assurer un déploiement concerté, harmonieux et sans impact négatif sur le réseau public de distribution d'électricité. Il fixe des objectifs opérationnels de déploiement en Ille-et-Vilaine : 1 370 bornes d'ici 2023.

### En régie, via le réseau Ouest Charge

Le SDE35 déploie et exploite, depuis 2016 sur l'ensemble du département, un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles au public via le réseau public bi-régional Ouest Charge.



#### ► Comment installer un nouveau point de charge sur votre commune ?

- #1** Faire une demande écrite auprès des services du SDE35  
→ **Action : Commune**
- #2** Analyse de la pertinence de la demande avec le SDIRVE du SDE35  
→ **Action : SDE35**
- #3** Conventionnement terrain et validation de la clé de répartition financière  
→ **Action : Commune - EPCI - SDE35**
- #4** Travaux
- #5** Intégration au réseau Ouest Charge et communication associée  
→ **Action : SDE35**

#### ► Quel coût pour votre commune ?

##### • Investissement

Prise en charge partielle ou totale de l'investissement par le SDE35 en fonction de la catégorie de votre commune (se référer au guide des interventions financières de l'année).

À titre d'information, selon le modèle de la borne de recharge, le prix de l'installation est compris entre 15 000 et 65 000 €.

##### • Fonctionnement

L'intégralité des coûts de fonctionnement, de maintenance et d'exploitation sont pris en charge par le SDE35, y compris la fourniture d'électricité. La vente d'énergie aux usagers vient couvrir une partie des charges. À date, le service est déficitaire.

Le prix de vente aux usagers et le niveau de qualité de service sont fixés par les élus du SDE35.

### En Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), via le groupement de propriétaires fonciers

Les collectivités volontaires intègrent le groupement de propriétaires fonciers pour proposer du foncier public sur lequel elles souhaitent voir une offre de bornes se développer.

Le SDE35, en sa qualité de coordonnateur, va ensuite solliciter des opérateurs privés qui installeront à leurs frais des bornes de recharge.



#### ► Comment installer un nouveau point de charge sur votre commune ?

- #1** Intégration dans le groupement de propriétaire et proposition de site(s) pour un prochain AMI  
→ **Action : Commune - EPCI**
- #2** Sélection des sites et constitution d'un périmètre en vue d'un futur AMI  
→ **Action : SDE35**
- #4** Publication de l'AMI, sélection des candidats et contrat-cadre  
→ **Action : SDE35**
- #5** Conventionnement terrain  
→ **Action : Commune - EPCI - SDE35**
- #6** Travaux
- #7** Ouverture au public

#### ► Quel coût pour votre commune ?

L'opérateur privé va financer intégralement ce réseau, et verser une redevance d'occupation du domaine public (RODP) au propriétaire foncier, déduction faite des frais de gestion du groupement perçus par le SDE35.

**Aucun coût** n'est supporté pour ces projets par la commune que ce soit en investissement et en fonctionnement.

Les opérateurs retenus choisissent librement le prix de vente aux usagers et le niveau de qualité de service.